

## Reconstruction de la ligne à 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle

### Instance locale de concertation

Le 2/06/14

Compte-rendu synthétique

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

### **INTRODUCTION**

Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord et sous-préfet de l'arrondissement de Lille accueille les participants à la réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC). Il signale que la réunion n'est pas conclusive : elle ne conduira pas au choix d'un tracé décisif pour la suite des travaux mais à faire avancer le projet. Il insiste sur l'importance de l'écoute mutuelle pendant la réunion et sur la qualité de l'argumentation.

*Suite aux interventions de participants, le sous-préfet Marc Etienne Pinauld invite des représentants des associations RPEL 59 et ADBM à exprimer des déclarations préalables puis à assister à la réunion en tant qu'observateurs.*

#### **Déclaration préalable des représentants de l'ADBM :**

- Ils critiquent la concertation et ses impacts dans la population : cloisonnement des thématiques, effets négatifs minorés, faiblesse du nombre de participants ;
- Ils demandent de ne pas ignorer la problématique de la santé ;
- Ils demandent de compter précisément les personnes habitant dans les maisons concernées.

#### **Déclaration préalable du représentant de RPEL 59 :**

- Il estime que le critère paysager a supplanté les autres thématiques ;
- Il indique que le choix est injustement orienté vers le fuseau Ouest 2, à cause de l'activisme de quelques-uns.

### **PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DES FUSEAUX**

#### Echanges sur la thématique Paysages

**Question de la salle :** Les vues des photomontages auraient été choisies afin de suggérer des impacts amoindris. Comment a été choisie la position des pylônes sur les photomontages ?

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** Les vues utilisées pour les photomontages ont été choisies et discutées en commission et groupe de travail Paysages. Les pylônes y sont positionnés en fonction de tracés pris pour hypothèses. Ces photomontages visent à aider à évaluer les enjeux paysagers en les illustrant.

**Question de la salle :** Un maire demande si les critères de distances entre la ligne et les habitations ont été définis à partir de critères nationaux ou spécifiquement pour le projet.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *Les critères choisis résultent des discussions tenues dans les commissions thématiques, à l'inter-commissions et présentés à l'Instance Locale de Concertation du 16 décembre 2013.*

*A l'échelle nationale, la réglementation impose la séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts. Pour les autres projets de ce type, RTE cherche aussi à s'écarter des habitations pour tenir compte des préoccupations liées à l'exposition aux champs magnétiques et aux valeurs patrimoniales.*

Echanges sur la thématique Milieux Naturels :

**Question de la salle :** Un maire estime difficile de comparer les impacts de la ligne existante et de la ligne future sur le risque de percussioin avec les oiseaux.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *D'après les spécialistes, le nombre de câbles conducteurs n'aggrave pas le risque de percussioin des oiseaux dans la mesure où leur visibilité est meilleure. Les percussions sont liées aux câbles de garde dont le nombre n'augmente pas. Au titre des mesures de réduction d'impact, des balisages « avifaune » pourraient être installés sur les câbles de garde.*

Echanges sur la thématique Habitat :

**Questions de la salle :** Des maires déplorent la distinction entre les habitations déjà concernées par la ligne existante et les habitations nouvellement impactées car la puissance de la ligne sera doublée. Ils estiment que cette distinction conduit à augmenter les écarts entre les fuseaux.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *L'analyse tient à la fois compte des habitations anciennement concernées et des habitations nouvellement impactées, sachant qu'une pondération plus importante a été attribuée à ces dernières. Hormis des ajustements suggérés par les commissions, tels que cette pondération, discutée en réunion d'Inter-commissions, le 28 avril 2014, les critères de distance n'ont pas changé depuis l'ILC du 16 décembre 2013.*

**Question de la salle :** Une participante juge que la commission Santé n'a pas abordé la question des distances d'analyse entre la ligne et les maisons.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *les membres de la commission Santé présents à la réunion peuvent témoigner que ces critères ont été très clairement explicités. Ils prennent en compte : l'engagement de RTE de ne pas surplomber d'habitations, les craintes sur les valeurs d'exposition aux champs magnétiques.*

**Questions de la salle :** Des participants estiment que le dossier prend peu en compte les préoccupations sanitaires (leucémie chez l'enfant, impacts sur les exploitations agricoles) liées au triplement de la puissance de la ligne et donc à l'augmentation des champs magnétiques.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *les études ont démontré que, tout en triplant la puissance de la nouvelle ligne, le champ magnétique moyen diminuera par rapport à la ligne existante, notamment du fait de la disposition des câbles. RTE prend en compte les préoccupations sanitaires grâce aux engagements pris de ne pas surplomber la ligne et de réduire le nombre d'habitations concernées par une proximité.*

## Echanges sur la justification du projet

**Questions de la salle :** Un maire et des participants considèrent qu'aucun argument ne justifie l'utilité du projet (niveau de consommation, production locale), à propos de laquelle le sous-préfet a été sollicité. Le conseil municipal de Mons-en-Pévèle a signé une motion demandant au préfet davantage de temps pour comprendre le projet.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *La justification du projet a été amplement évoquée depuis 2011, lors du Débat Public, en réunions publiques et en commission Energie-Economie. En particulier, les augmentations de transit conduisant à la reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle ne sont pas liées à la variation de la consommation d'électricité mais à l'augmentation des flux de grande amplitude du fait de la production d'énergie d'origine renouvelable par nature intermittente. Par ailleurs, la consommation d'électricité a certes diminué dans l'industrie mais a augmenté légèrement chez les particuliers et dans le secteur tertiaire.*

**Intervention du garant<sup>1</sup> :** *Il invite les participants à consulter le compte-rendu de l'ILC du 16 décembre 2013 sur la justification du projet<sup>2</sup> et ceux des commissions et des ateliers locaux.*

**Réponse du sous-préfet :** *Son rôle n'est pas de répondre aux motions d'un conseil municipal mais de les enregistrer et d'en prendre note. Il invite les participants à consulter les comptes-rendus des commissions qui apportent des réponses argumentées.*

## **PRESENTATION DE L'ÉVALUATION DES FUSEAUX DE L'ARRAGEOIS**

### **Préférences des participants :**

- Le maire d'Izel-lès-Equerchin et le maire de Quiéry la Motte se positionnent en faveur des fuseaux Centre ou Ouest, du fait des impacts sur l'habitat.
- Le maire de Quiéry-la-Motte signale que les plans d'occupation des sols et les plans locaux d'urbanisme ont été conçus en fonction de la ligne existante. Il demande donc de ne pas déplacer la ligne.
- Le député-maire de Phalempin, la Chambre d'Agriculture de région et le maire d'Izel-lès-Equerchin demandent d'implanter le pylône Equilibre dans l'Arrageois, au nom de l'équité de traitement.
- Un membre de la commission Paysages signale qu'implanter la ligne dans le fuseau Est Sud LGV pourrait gêner les automobilistes empruntant l'autoroute.
- La Chambre d'Agriculture de région et le maire d'Attiches demandent que l'enfouissement, s'il a lieu, soit réalisé sur l'ensemble du tracé, au nom de l'équité de traitement.
- Un habitant de Neuvireuil signale que les membres des ateliers locaux s'étaient montrés favorables au fuseau Est. Choisir le fuseau Centre, qui comporte des virages, conduira à augmenter le nombre de pylônes.

---

1 Bernard Féry est le garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

2 Page 10 du compte-rendu

**Réponse de l'équipe projet RTE :** *Dans les ateliers, le fuseau Centre n'était pas le plus accepté, mais, à l'écoute des élus, il semble juste de suivre le tracé existant, plutôt que d'impacter de nouvelles habitations.*

**Remarques de la salle :** Le maire de Leforest demande d'attendre les conclusions de l'étude sur l'enfouissement et de la loi sur la transition énergétique.

Le vice-président des CCI Grand Lille et de Douai estime que la ligne est un projet d'avenir pour l'industrie et l'économie des trente prochaines années.

**Réponse du sous-préfet :** *La justification du projet est expliquée par RTE depuis le débat public de 2011 de façon argumentée, appuyé par une décision ministérielle.*

**Conclusion du sous-préfet :** *Le fuseau Centre, dans l'Arrageois, qui correspond au fuseau de la ligne actuelle, semble donc être le plus avantageux.*

## **PRESENTATION DE L'ÉVALUATION DU FUSEAU DU BASSIN MINIER.**

### **Questions de la salle :**

- Le président du SCOT<sup>3</sup> déplore que prévoir des zones d'extension de l'habitat permette d'éviter l'implantation des pylônes.
- Le maire de Leforest et une habitante demandent comment sera traité le passage de la ligne au rond-point Casimir Beugnet, très proche d'habitations. Ils demandent si des expropriations sont prévues. Ils regrettent que les mesures compensatoires ne concernent pas Leforest.
- Le maire de Leforest demande d'étudier les possibilités d'enfouir la ligne dans le Bassin Minier.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *RTE propose d'organiser une réunion technique avec le président du SCOT et les mairies de Leforest et d'Evin-Malmaison pour étudier les moyens de concilier le projet et les documents d'urbanisme et réduire les proximités entre la ligne et les habitations existantes et futures.*

**Question de la salle :** Une habitante indique avoir mesuré des champs magnétiques sous la ligne entre novembre 2013 et janvier 2014, dont les valeurs étaient multipliées par dix par rapport à celles trouvées par RTE.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *Les mesures réalisées par les cabinets experts peuvent être vérifiées par des lois physiques appliquées aux valeurs de la courbe de charge. La valeur maximum du champ magnétique sous la ligne est comprise entre 17 et 20  $\mu T$ . certaines mesures relevées par l'habitante de Leforest sont pour RTE impossibles.*

**Conclusion du sous-préfet :** *Une réunion sera organisée avec le président du SCOT et le maire d'Evin-Malmaison, notamment à propos du rond-point de Leforest.*

## **PRESENTATION DE L'ÉVALUATION DES FUSEAUX DE LA PEVELE**

**Questions de la salle :** Un maire demande d'étudier les possibilités d'enfouir la ligne à proximité des habitations. Il s'interroge sur la faisabilité, dans le cas d'un enfouissement, de

---

3 Schéma de cohérence territoriale

l'obtention des financements européens, par exemple dans le cadre du renforcement de la ligne Gavrelle-Avelgem.

La Chambre d'Agriculture de région signale que l'enfouissement aura un impact non négligeable sur l'activité agricole.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *Les textes européens n'admettent de cofinancements qu'en cas de nouvelles interconnexions, c'est-à-dire d'une nouvelle ligne traversant une frontière. Le renforcement de l'interconnexion France-Belgique indiqué dans le schéma décennal de RTE, en accord avec Elia, devrait seulement consister en un changement des conducteurs de la ligne Avelin-Avelgem, sans reconstruction des pylônes.*

**Réponse du sous-préfet :** *Il demande d'engager des études sur l'enfouissement des fuseaux de la Pévèle retenus à l'issue de la réunion. L'application des règlements européens est très stricte. Il conseille d'interroger la représentation permanente de la France à Bruxelles.*

**Question de la salle :** Le maire de Tourmignies propose de conserver la ligne actuelle et d'enfouir sur quelques kilomètres une ligne 225 kV comme dans les Gorges du Verdon.

**Réponse de l'équipe-projet RTE :** *Dans le Verdon, le projet se justifiait par l'augmentation de la consommation électrique de la région. RTE avait proposé la reconstruction d'une ligne en 400 kV, ce qui n'a pas pu être réalisé. RTE a donc proposé la construction d'un « filet de sécurité » (trois lignes souterraines 225 kV) qui ne suffira plus vers 2020. La situation n'est pas du tout comparable à Avelin-Gavrelle.*

**Réponse du sous-préfet :** *Il accepte que la possibilité d'un éventuel cofinancement par l'Union Européenne soit étudiée et rappelle s'être engagé avec RTE à étudier les possibilités d'enfouissement sur les fuseaux de la Pévèle qui seront choisis.*

**Question de la salle :** Un participant aurait souhaité que soit réalisée une enquête épidémiologique, notamment dans le secteur d'Avelin.

**Réponse du garant :** *La commission Santé s'est réunie à dix reprises pour discuter des questions sanitaires. Il invite à s'y reporter.*

#### **Demandes et remarques de la salle :**

- Le maire de Tourmignies estime que, contrairement à la position du cabinet Bocage, s'approcher de la forêt de Phalempin permettrait de masquer l'ouvrage.
- Plusieurs maires et habitants signalent des zones d'habitations pouvant être concernées par les différents fuseaux. Ils demandent à ce propos, de recenser les enfants habitant les maisons à proximité et d'évaluer tous les fuseaux à partir des mêmes critères de distances.
- Les maires d'Attiches, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Tourmignies et Moncheaux ainsi que le député-maire de Phalempin proposent d'écarter les fuseaux Est-Ouest 1, Est-Ouest 2, Est 1, 2, 3 et 4. Ils demandent d'étudier les fuseaux Ouest 1 et 2 en technique aérienne et les trois fuseaux Ouest en technique souterraine.
- Dans le cas du choix d'un fuseau Ouest, le représentant de la direction de l'environnement du Conseil Général du Nord demande d'étudier les mesures compensatoires pour les Milieux naturels. En effet, les fuseaux Ouest présentent de forts impacts sur les oiseaux et les milieux naturels.
- Un membre de l'atelier Pévèle considère que la seule solution est l'enfouissement de la ligne ou l'enfouissement d'une ligne supplémentaire le long de la ligne existante.

- Le conseiller général du canton de Pont-à-Marcq signale que la position des élus et du CAUE est favorable au fuseau Ouest 2.

**Conclusion du sous-préfet :** *il est impossible d'étudier l'enfouissement sur neuf fuseaux. Par ailleurs, il ne sera pas possible d'enfouir la ligne sur l'ensemble du tracé. Avant la fin septembre 2014, des études seront menées sur les fuseaux Ouest 1 et 2 en technique aérienne et sur les 3 fuseaux Ouest en technique souterraine. Les communes de Faumont, Bersée et Mérignies ne sont plus concernées par des fuseaux.*

Fin de la réunion : 23h30

---

#### **RELEVÉ DE DECISIONS :**

##### **Conclusions du sous-préfet :**

- Dans l'Arrageois, le fuseau Centre est retenu comme fuseau de moindre impact ;
- Dans le Bassin Minier, le fuseau unique ne faisait pas appel à décision. Une réunion sera organisée entre RTE, le président du SCOT et les mairies de Leforest et d'Evin-Malmaison à propos des moyens de concilier les documents d'urbanisme et le passage de la ligne
- Dans la Pévèle, les études approfondies se poursuivent jusque fin septembre 2014 sur les fuseaux Ouest 1 et Ouest 2, en technique aérienne, et les fuseaux Ouest 1, 2 et 3, en technique souterraine.

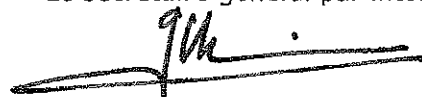
L'enfouissement semble impossible sur l'ensemble du territoire (d'Avelin à Gavrelle).

##### **Engagements de RTE :**

- RTE s'engage à poursuivre les études sur les fuseaux Ouest 1 et Ouest 2 (technique aérienne) et les fuseaux Ouest (technique souterraine), dans la Pévèle.
- RTE rappelle certains de ses engagements :
  - Ne pas surplomber d'habitations ;
  - L'exposition aux champs magnétiques n'augmentera pas grâce au pylône Equilibre ;
  - Réduire le nombre de maisons situées à proximité de la ligne.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim



Guillaume THIRARD